



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>10 février 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>29</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>6 pouvoirs</b>	

### SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Bernard MANILLERE, Claude RAYNAUD, Stéphane HOUSSIER, Luc CHAPUT, Guillaume LAURENT

#### Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Didier CHASSAIN, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN

#### Absents :

Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_043 : Gens du voyage - Pénalités sur les AGV

#### *Domaine et Patrimoine - Actes de gestion du domaine privé*

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Suite aux récentes dégradations, et considérant que l'aire d'accueil de Randan a fait l'objet de travaux de rénovation en 2024, il est proposé d'adopter des tarifs de pénalités à appliquer en cas de dégradations volontaires.

Ces tarifs sont conformes au référentiel départemental élaboré par le conseil départemental et le préfet.

<b>EXTÉRIEUR - PARTIE COMMUNE</b>	
Arbre dégradé (l'unité)	100 €
Arbuste dégradé (l'unité)	50 €
Bordures béton (endommagée ou descellée)	20 €
Grillage (le mètre linéaire)	40 €
Grille rigide (le panneau)	150 €
Piquet de clôture	25 €
Pelouse dégradée (le m <sup>2</sup> )	5 €
Candélabre	2 600 €
Mur en béton parc zone ferraille	Au réel
Poubelle SBA- endommagée ou disparue	150 €
<b>BLOC SANITAIRE</b>	
Chasse d'eau	150 €
Débouchage WC	200 €
Hublot sanitaire intérieur	50 €
Cuvette WC	300 €
Porte en acier	1 500 €
Applique murale	50 €
Faïence (le m <sup>2</sup> )	25 €
Interrupteur	40 €
Serrure barillet	50 €
Poignée de porte	25 €
Carrelage (le m <sup>2</sup> )	30 €
Tableau électrique	800 €
<b>BLOC DOUCHE</b>	
Bac receveur de douche	400 €
Bouton presto douche	50 €
Pommeau douche	50 €
Radiateur douche	50 €
Faïence (le m <sup>2</sup> )	25 €
Carrelage (le m <sup>2</sup> )	30 €
Hublot	15 €
Porte en acier	1 500 €
Interrupteur	40 €
Applique murale	50 €
Serrure barillet	50 €
Poignée de porte	25 €
<b>CUISINE</b>	
Évier	350 €
Grille de ventilation	10 €
Porte coulissante cuisine	2 000 €
Faïence auvent (le m <sup>2</sup> )	25 €
Carrelage (le m <sup>2</sup> )	30 €
Robinet de machine à laver	50 €
Robinet évier	150 €
Siphon évier	15 €
Tuyau évacuation pvc machine à laver	50 €
Applique murale	50 €
Prise de courant étanche (l'unité)	50 €
Interrupteur	40 €
Poignée de porte	25 €
<b>EXTÉRIEUR BLOC ET EMPLACEMENT</b>	
Grille d'avaloir	500 €
Applique murale	50 €

Étendoir à linge	150 €
Plots béton (pour attache auvent)	20 €
Serrure local technique	Au réel
Trou au sol dans bitume	30 €
Clés	15 €
<b>LOCAL GESTIONNAIRE</b>	
Volet roulant manuel	500 €
Barreau fenêtre local gestionnaire	50 €
Panneau d'affichage	300 €
Porte en acier	1 500 €
Serrure barillet	50 €
Poignée de porte	25 €
<b>PMR</b>	
Poignée de relevage PMR	25 €
Système d'assise local PMR	450 €
Porte en acier	1 500 €
Poignée de porte	25 €
Hublot extérieur	50 €
Évier lave mains	70 €
Cuvette WC	300 €
Interrupteur	40 €
Tuyauterie	Au réel
Robinet évier	50 €
Siphon évier	15 €
Carrelage (le m <sup>2</sup> )	30 €
Faïence (le m <sup>2</sup> )	25 €
<b>AUTRE</b>	
Nettoyage bloc (WC-douche-auvent)	50 €
Nettoyage complet	100 €
Nettoyage emplacement sauf bloc	50 €
Tag - graffiti	25 €
Trou au mur	15 €
Tuyauterie, plomberie apparentes	40 €

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'adopter la grille tarifaire de pénalités telle que présentée,
- d'autoriser le président à appliquer les pénalités lors de dégradations,
- d'autoriser le comptable assignataire à émettre les titres afférents et à effectuer toutes les démarches de recouvrement nécessaires,
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision,
- de dire que cette délibération sera affichée sur l'aire d'accueil de Randan.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 26 février 2025

Le président, Claude RAYNAUD

*Original électronique signé électroniquement*